

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-62 du 20 Février 1982

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Jeunesse et des Sports,
de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de
Base pour compter du 20 Février 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 20 Février 1982, le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre des
Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa ALI
TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 6 CC, DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SCG 4 SPD 2 MJS-MEMB 6 PG/PPC 2
autres Ministères 19 DPE - DLC - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI - Gde Chano. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-